



**Présentation et évaluation des politiques conduites par la
Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou
(CCVHA)**

Action sociale et France services

1

Action sociale et France services, de quoi parle-t-on ?

1. DE QUOI PARLE T-ON ?

La Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou (CCVHA) est compétente en matière d'**action sociale**. Dans ce cadre, elle assure :

- la mise en œuvre sur le territoire d'une **politique communautaire en faveur de la santé et de l'insertion**, se traduisant notamment par la coordination des pôles et maisons de santé, l'animation de services de proximité, le soutien à des organismes publics et privés d'insertion sociale et économique (tels que la mission locale du Pays segréen) ; à ce titre, il convient de noter que :
 - l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un contrat local de santé (CLS) ont été confiés au Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Segréen - Pays de l'Anjou bleu (dont la Communauté de communes est membre) ;
 - la Communauté de communes a procédé à la vente en 2023 et 2024 de ses cinq pôles et maisons de santé ;
- la coordination, l'animation et le suivi social des aires d'accueil des **gens du voyage** ;

1. DE QUOI PARLE T-ON ?

- la mise en œuvre sur le territoire d'une **politique communautaire de prévention et de développement social en faveur des seniors**, se traduisant notamment par :
 - la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie et de renforcement du lien social ;
 - la gestion du service de portage de repas à domicile ;
 - la coordination du transport solidaire ;
 - la participation auprès des organismes d'information, de coordination et d'animation en faveur des seniors ; à ce titre, il convient de noter que le centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) a été mutualisé à l'échelle du Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Segréen - Pays de l'Anjou bleu.

1. DE QUOI PARLE T-ON ?

La Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou (CCVHA) est également compétente en matière de **création et gestion de maisons de services au public / France services**. Dans ce cadre, elle assure :

- la construction, l'entretien, le fonctionnement des équipements **France services** ; leur création et leur gestion ; la coordination et l'animation du réseau de ces derniers sur le territoire.

La compétence est exercée au titre de la compétence Action sociale (intérêt communautaire défini par délibération en date du 15 janvier 2026) tandis que la compétence France services est exercée au titre de la compétence Création et gestion de maisons de services au public.

2

Action sociale et France services, quelle stratégie ?

2. QUELLE STRATÉGIE ?

En **2017**, désireuse de mettre en œuvre sur son territoire une politique en faveur de la santé, de l'insertion, de la prévention et du développement social (notamment en direction des séniors), la Communauté de communes a décidé de se doter d'un **centre intercommunal d'action sociale (CIAS)**.

En **2019**, a été signé un premier **contrat local de santé (CLS)**, porté conjointement par le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Segréen - Pays de l'Anjou bleu et l'agence régionale de santé (ARS). Étape importante dans la structuration d'une politique de santé partagée à l'échelle du territoire, il s'est articulé autour des quatre axes stratégiques suivants : (i) l'accès aux soins et la coordination des acteurs ; (ii) la santé des enfants et des jeunes dans leur environnement ; (iii) la prévention et la prise en charge en santé mentale ; (iv) les parcours de santé des personnes dépendantes, en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

2. QUELLE STRATÉGIE ?

En **2019**, en vue de l'élaboration d'un **projet social de territoire (PST)**, a été initiée la réalisation d'un **diagnostic complet** du territoire, en collaboration avec la caisse d'allocations familiales, la mutualité sociale agricole et le conseil départemental. Reposant sur une approche globale et transversale, incluant un large éventail de thématiques en matière de vie sociale (accompagnement des séniors, des personnes en situation de handicap, accès aux soins, accès aux droits, mais également petite enfance, enfance, jeunesse et famille, habitat, gens du voyage, mobilité), cet état des lieux s'est inscrit dans une démarche de concertation des parties prenantes (habitants, associations, professionnels, élus et agents) : 1 200 questionnaires retournés par les habitants, 300 par les acteurs, 15 entretiens avec des professionnels et des élus, une fabrique territoriale organisée,...

2. QUELLE STRATÉGIE ?

En **2020**, après restitution des conclusions du diagnostic, a été finalisé le **projet social de territoire (PST)**. Outil d'analyse partagé du territoire, de ses forces et de ses faiblesses, des opportunités, des besoins et attentes de ses habitants, le PST s'est révélé être également :

- un document stratégique permettant de structurer les politiques publiques de manière claire et lisible, en donnant un sens et une visibilité accrue aux actions menées ;
- un véritable outil d'aide à la décision, avec ses 59 recommandations, dont une large part concerne le secteur de l'action sociale et des France services.

2. QUELLE STRATÉGIE ?



Focus sur les recommandations du projet social de territoire / action sociale et France services

En matière d'accompagnement des séniors

- garantir des conditions favorables au maintien à domicile ;
- contribuer à prévenir la perte d'autonomie et à renforcer le lien social, notamment auprès du public sénior « jeune » (60-75 ans).

En matière d'accès aux soins

- étoffer l'offre de santé sur le territoire ;
- poursuivre le déploiement des actions de prévention santé.

En matière d'accès aux droits

- développer les services de proximité et, dans cette perspective, favoriser l'itinérance des services ;
- adapter les outils mis à disposition des habitants et développer ateliers et médiation numériques.

En matière de mobilité

- accompagner les publics les moins mobiles et favoriser le développement des transports solidaires.

2. QUELLE STRATÉGIE ?

En **2020**, désireuse de faciliter l'accès à l'offre de services au plus grand nombre, la Communauté de communes a ouvert un second **espace France services**, au Lion d'Angers (le premier étant implanté aux Hauts-d'Anjou). Deux ans plus tard, l'ouverture d'un troisième espace à Val d'Erdre-Auxence a permis d'achever le maillage du territoire, chaque bassin de vie disposant désormais de son espace France services, un lieu unique où chaque habitant peut être accompagné par des conseillers formés et disponibles afin d'accomplir ses démarches au quotidien.

En **2021**, la Communauté de communes a pris la décision de céder ses cinq **pôles et maisons de santé** (le Lion d'Angers, Vern-d'Anjou, Châteauneuf-sur-Sarthe, Bécon-les-Granits et le Louroux-Béconnais) auprès de Maine-et-Loire Habitat (Meldomys locatif), considérant que ledit bailleur social apporterait une plus grande efficacité dans la gestion de ces immeubles et serait plus à même d'en porter les futurs projets d'extension. Ces ventes ont été mises en œuvre en deux temps, en 2023 puis en 2024. À noter que la Communauté de communes a toutefois conservé ses missions en matière de coordination du réseau des structures de santé de proximité sur le territoire.

2. QUELLE STRATÉGIE ?

En **2025**, a été signé un second **contrat local de santé (CLS)**, pour la période 2025-2030, autour des deux axes stratégiques suivants : (i) prévention, promotion de la santé et création d'environnements favorables à la santé ; (ii) amélioration des parcours de vie et de santé.

En **2026**, les services communautaires, sous la supervision du centre intercommunal d'action sociale, ont initié l'élaboration d'un nouveau **projet social de territoire (PST)**.

2. QUELLE STRATÉGIE ?



Focus sur le projet de territoire des vallées du Haut-Anjou

Ont été inscrites au **projet de territoire des vallées du Haut-Anjou** les actions suivantes :

Axe stratégique 1.3 « *Un tissu social fait de mixités, de cohésion et d'ouverture* » :

- **action n°10** : *animer un programme d'actions favorisant le maintien de l'autonomie et du lien social en faveur des séniors ;*
- **action n°11** : *animer le service de portage de repas aux séniors ;*
- **action n°12** : *engager l'animation et le suivi d'un projet social local pour favoriser l'intégration des gens du voyage ;*
- **action n°14** : *animer le réseau des trois maisons d'accès aux services publics sur le territoire ;*
- **action n°15** : *réinventer les mairies comme des lieux multi-accueil de demandes administratives ;*
- **action n°16** : *animer le réseau des pôles et maisons de santé sur le territoire.*

2. QUELLE STRATÉGIE ?



Focus sur le projet de territoire des vallées du Haut-Anjou

Axe stratégique 1.4 « *Une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher* » :

- **action n°20** : *développer et harmoniser le service de transport solidaire sur le territoire.*

Axe stratégique 3.1 « *Développer sur le territoire une culture d'accueil et d'innovation autour des usages et des acteurs du numérique* »

- **action n°56** : *actualiser le programme InnovNum, feuille de route innovation et numérique ;*
- **action n°58** : *mettre en œuvre un dispositif itinérant d'animation et de médiation, d'inclusion numérique.*

3

Action sociale et France services, comment la compétence est-elle exercée ?

3. COMMENT LA COMPÉTENCE EST-ELLE EXERCÉE ?

En matière d'action sociale

Prévention de la perte d'autonomie et renforcement du lien social pour les séniors

495 participants en 2025 (ateliers et animations sur diverses thématiques : médiation numérique, prévention routière et mobilité, activité physique et bien-être, nutrition, prévention des chutes et accidents domestiques,...)

Transport solidaire

103 150 kilomètres parcourus en 2025

3 697 trajets en 2025

896 bénéficiaires en 2025

124 conducteurs bénévoles en 2025

6 gestionnaires de proximité en 2025

Portage de repas à domicile pour les séniors

25 310 repas livrés en 2025

114 bénéficiaires au 31 décembre 2025

91 nouvelles inscriptions en 2025



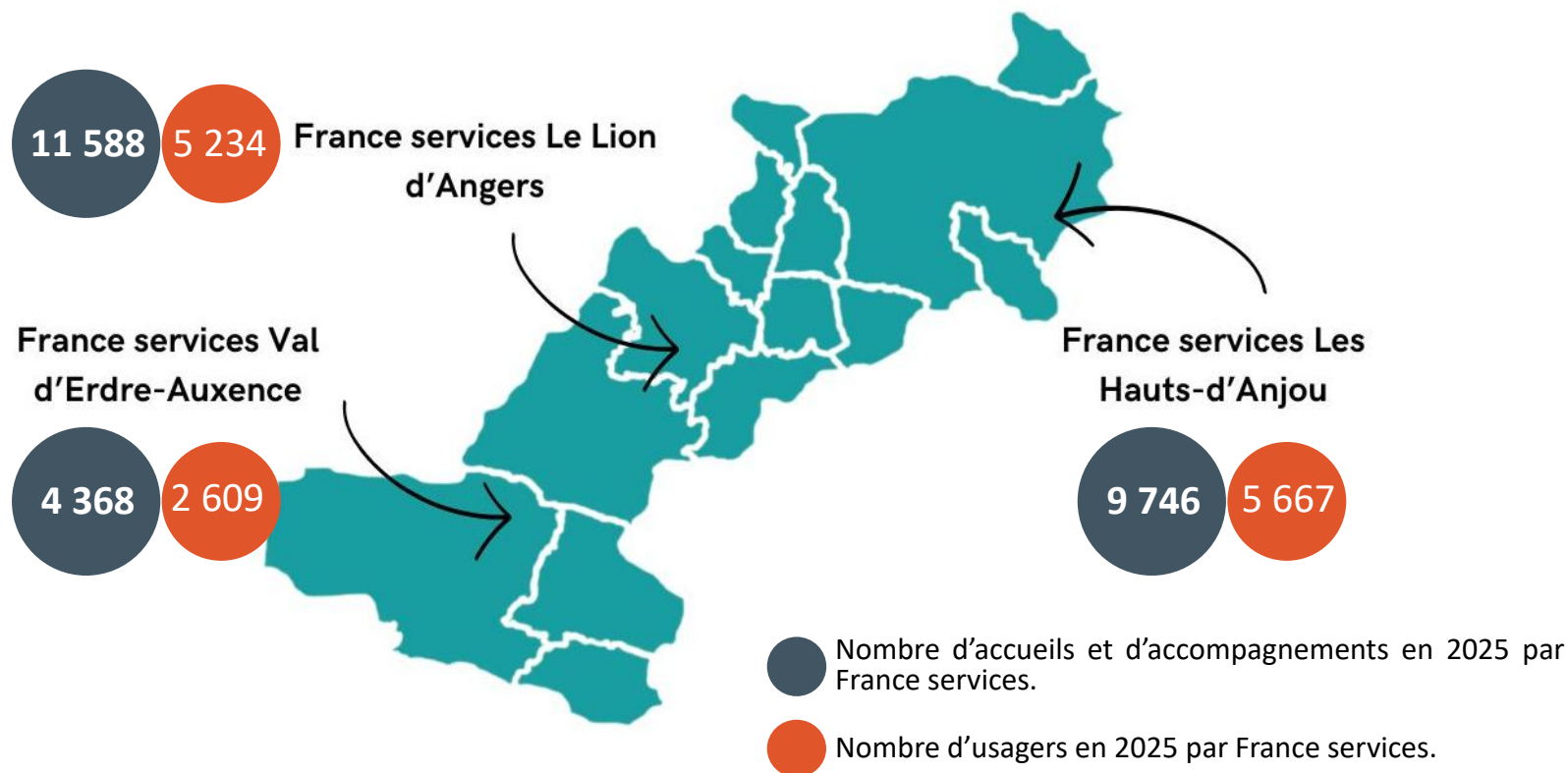
3. COMMENT LA COMPÉTENCE EST-ELLE EXERCÉE ?

En matière d'accès aux droits et de France services

3 espaces France services, implantés aux Hauts-d'Anjou, au Lion d'Angers et à Val d'Erdre-Auxence

24 organismes partenaires en 2025

1 735 permanences partenaires en 2025



3. COMMENT LA COMPÉTENCE EST-ELLE EXERCÉE ?

En matière de santé

8 structures de santé de proximité sur le territoire en 2025 (pôles et maisons de santé, maisons médicales) : participation du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) à l'animation du réseau.



En matière de suivi social des gens du voyage

9 visites sur les aires d'accueil des gens du voyage en 2025 : participation du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) à la mise en œuvre des prescriptions et recommandations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et du projet social local voyageurs, en lien avec les thématiques suivantes : temps de l'enfant et scolarisation, santé, accès aux droits.

4

Action sociale et France services, quels moyens affectés ?

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

4.1. Quels moyens financiers dédiés au fonctionnement ?

755
milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 (en milliers d'euros)

	Montant
Subvention d'équilibre versée au centre intercommunal d'action sociale (CIAS)	228
Contribution versée au PETR du Segréen - Pays de l'Anjou bleu :	124
<i>Au titre du centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC)</i>	79
<i>Au titre de la mission locale du Pays segréen</i>	38
<i>Au titre du contrat local de santé (CLS)</i>	7
Entretien et fonctionnement courant des équipements France services	86
Entretien et fonctionnement courant des pôles et maisons de santé	15
Intérêts des prêts contractés pour les pôles et maisons de santé	3
Dépenses de personnel *	299
Total	755

(*) : charges de personnel (chapitre 012) et autres éventuelles charges liées aux ressources humaines (inscrites le cas échéant au chapitre 011) des agents permanents et non permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

Et côté recettes ?

449

milliers d'euros
TTC

de recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 *



Répartition des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025 (en milliers d'euros)

Montant

Remboursement par le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) du personnel mis à disposition	235
Dotations et participations / France services	110
Loyers et remboursements de charges locatives perçus pour la location d'espaces communautaires	102
Remboursements sur rémunérations du personnel et autres recettes liées	1
Total	449

(*) : recettes réelles de fonctionnement liées directement à la mise en œuvre de la compétence

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

4.2. Quels moyens financiers consacrés à l'investissement ?

2 300
milliers d'euros
TTC

de dépenses réelles
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

1 468
milliers d'euros
TTC

réalisées sur la
période 2023-2025



Dépenses réelles d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant réalisé sur la période 2023-2025
Construction d'un nouvel équipement France services (Hauts-d'Anjou)	1 511	1 045
Remboursement des prêts contractés pour les pôles et maisons de santé	423	324
Mise en œuvre du France services hors les murs	161	0
Investissement courant / pôles et maisons de santé	111	53
Investissement courant / équipements France services	94	45
Total	2 300	1 468

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

Et côté recettes ?

1 306
milliers d'euros
TTC

de subventions
d'investissement
programmées sur la
période 2023-2028



dont

741
milliers d'euros
TTC

perçues sur la
période 2023-2025



Subventions d'investissement / Plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2028 (en milliers d'euros)	Montant programmé sur la période 2023-2028	Dont montant perçu sur la période 2023-2025
Construction d'un nouvel équipement France services (Hauts-d'Anjou)	921	454
Construction d'un nouvel équipement France services (Val d'Erdre-Auxence)	287	287
Mise en œuvre du France services hors les murs	98	0
Total	1 306	741

4. QUELS MOYENS AFFECTÉS ?

4.3. Quels moyens en termes de RH affectés ?

6,83
agents en ETP

directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au sein du service Solidarités-CIAS (direction des services à la population)

Prévention et santé

Responsable
du service Solidarités – CIAS /
Prévention santé
[1,00 / 1,00 ETP]

Animateur social
[1,00 / 1,00 ETP]

Coordinateur du portage de
repas à domicile
[0,90 / 0,90 ETP]

Action sociale et France services

Responsable
du service Solidarités – CIAS /
Action sociale France services
[0,50 / 0,45 ETP]

Conseiller France services /
assistant administratif
[0,90 / 0,90 ETP]

Conseiller France services /
assistant administratif
[0,90 / 0,90 ETP]

Conseiller France services /
assistant administratif
[0,69 / 0,69 ETP]

Conseiller France services /
assistant administratif
[0,69 / 0,54 ETP]

Conseiller France services /
assistant administratif
[0,50 / 0,45 ETP]

Sont mentionnés les emplois permanents directement affectés à la mise en œuvre de la compétence au 31 décembre 2025 ; pour chacun d'entre eux, sont indiquées en équivalent temps plein (ETP) : (i) la quotité de temps de travail de l'emploi créé, affectée à la mise en œuvre de la compétence / (ii) la quotité de temps de travail de l'emploi réellement pourvu, affectée à la mise en œuvre de la compétence.